RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SLCI PARTICIPATIONS
Société par Actions Simplifiée au capital de 19 000 000 €
Siège Social : 1 Rue de la Croix Barret- 69007 LYON
R.C.S. : LYON 391 577 608

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 26 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 août, à 15 heures, Monsieur Pierre BONNET, Président a pris les décisions suivantes relatives à :

- la constatation de la réalisation de la fusion par voie d'absorption par la société SLCI PARTICIPATIONS de la société Compagnie Immobilière B.F.C.A. et de sa dissolution simultanée, sans liquidation à compter de ce jour,
- aux pouvoirs en vue des formalités.

Le Président, après avoir pris connaissance :
- des statuts de la société,
- du projet de fusion et de ses annexes,
- des exemplaires du bulletin officiel des annonces civiles et commerciales où ont été insérés les avis de fusion prévu par l'article R 236-2 du Code de commerce ;
- des comptes sociaux des sociétés absorbée et absorbante arrêtés au 31 décembre 2023 ;

1) <u>Constatation de la réalisation de la fusion par voie d'absorption par la société SLCI PARTICIPATIONS de la société Compagnie Immobilière B.F.C.A.</u>

Le Président, connaissance prise du projet de traité de fusion établi par acte sous seing privé le 26 juin 2024 dont la copie figure en annexe, déclare que ce dernier a été déposé le 1er juillet 2024 au Registre du Commerce et des sociétés de LYON pour la société absorbante et le 1er juillet 2024 au Registre du Commerce et des Sociétés de MACON pour la société absorbée et a fait l'objet d'une publication au BODACC (greffe du Tribunal de Commerce de LYON) le 4 juillet 2024 pour la société absorbante et au BODACC (greffe du Tribunal de Commerce de MACON) le 3 juillet 2024 pour la société absorbée.

Le Président constate que la fusion, réalisée entre deux sociétés sœurs détenues par les sociétés SLCI et Procivis Immobilier, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion aux Greffes des tribunaux de commerce concernées par la fusion, de respectivement 95 % et 5 %, formant ensemble une détention de 100 % des titres conférant un droit de vote de la société absorbée et de la société absorbante, ne donne pas lieu à aucun échange de titres. La détention par les actionnaires de la société Compagnie Immobilière B.F.C.A. étant identique à celle de la société SLCI Participations, la fusion n'entraine pas d'augmentation de capital, et conformément aux dispositions de l'article L. 236-12 du Code de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à l'établissement des rapports du Conseil d'Administration et d'un Commissaire à la fusion, ni à l'approbation par assemblée générale extraordinaire de la société absorbante.

Les actifs apportés se sont élevés à 7 177 129 € pour un passif pris en charge de 6 587 357 €, soit un actif net apporté de 589 772 €. La société absorbante inscrira la contrepartie des apports de la société absorbée en report à nouveau.

Conformément au chapitre IV du Traité de Fusion – Date de réalisation de la fusion du projet de traité de fusion, le Président déclare que la fusion est définitivement réalisée ce jour, la date de réalisation ayant été fixé à 30 jours au moins après le dernier des dépôts au greffe prévus à l'article L.236-6 du Code de commerce et la dernière des publicités prévues à l'article R.236-2 du Code de commerce

[redacted]

conformément aux dispositions conjointes des articles L.236-11 et R.236-2 du Code de commerce, la fusion prend donc effet juridiquement ce jour.

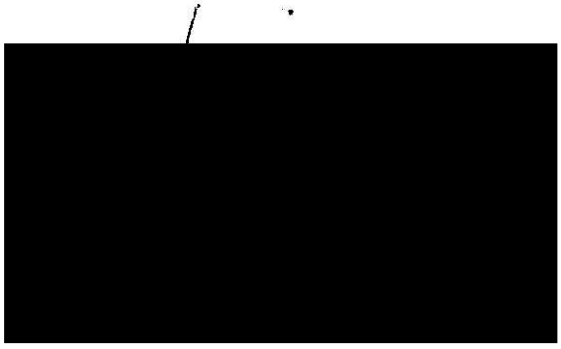
Le Président précise que comptablement, la fusion a un effet rétroactif au 1er janvier 2024.

Le Président constate donc que la fusion est définitivement réalisée et que la société Compagnie Immobilière B.F.C.A. sera dissoute de plein droit, sans liquidation, à compter de ce jour.

2) <u>Pouvoirs en vue des formalités</u>

Le Président confère tous pouvoirs au porteur de copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.



Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
LYON
Le 27/09/2024 Dossier 2024 00040071, référence 6904P61 2024 A 10023
Enregistrement : 0 € Pénalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros